

Département : Alpes Maritimes (06)
Commune : Cagnes-sur-mer (06271)
Nom de la zone de Baignade : Plage du Neptune

Description de la zone de baignade

Nature : galet
Longueur : 130 m de long – 35 m de large
Dates de la saison balnéaire : 1er Juin-30 Septembre
Localisation du point ARS : point de prélèvement n°1519 – Plage Neptune
Équipement : Toilettes, douches.
Accessibilité aux animaux : non
Autres activités : non
Zone riveraine : boulevard de la plage.
Occupation du sol : tissu urbain continu
Population permanente : 49.000 habitants (sur la commune)
Population estivale : >65.000 (sur la commune)

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées	Réseau sous pression intercommunal DO Bir Hakeim By-pass STEP Emissaire STEP
Assainissement pluvial	Embouchure de la Cagne à moins de 50 m
Activités industrielles / Agriculture	Sans objet sur la zone
Autres sources	Ruissellement du boulevard de la plage

Qualité du milieu marin

Évolution du classement :

Neptune	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Directive 76/106/CE	B	B	B	B	B	B	B	B
Directive 2006/7/CE	Suffisante	Suffisante	Insuffisant	Suffisante	Suffisante	Bonne	Bonne	Bonne

Potentiel de prolifération des macro-algues : Pas de risque avéré

Potentiel de prolifération du phytoplancton : Pas de données sur la zone de baignade.

Situations à risque (par ordre d'importance)

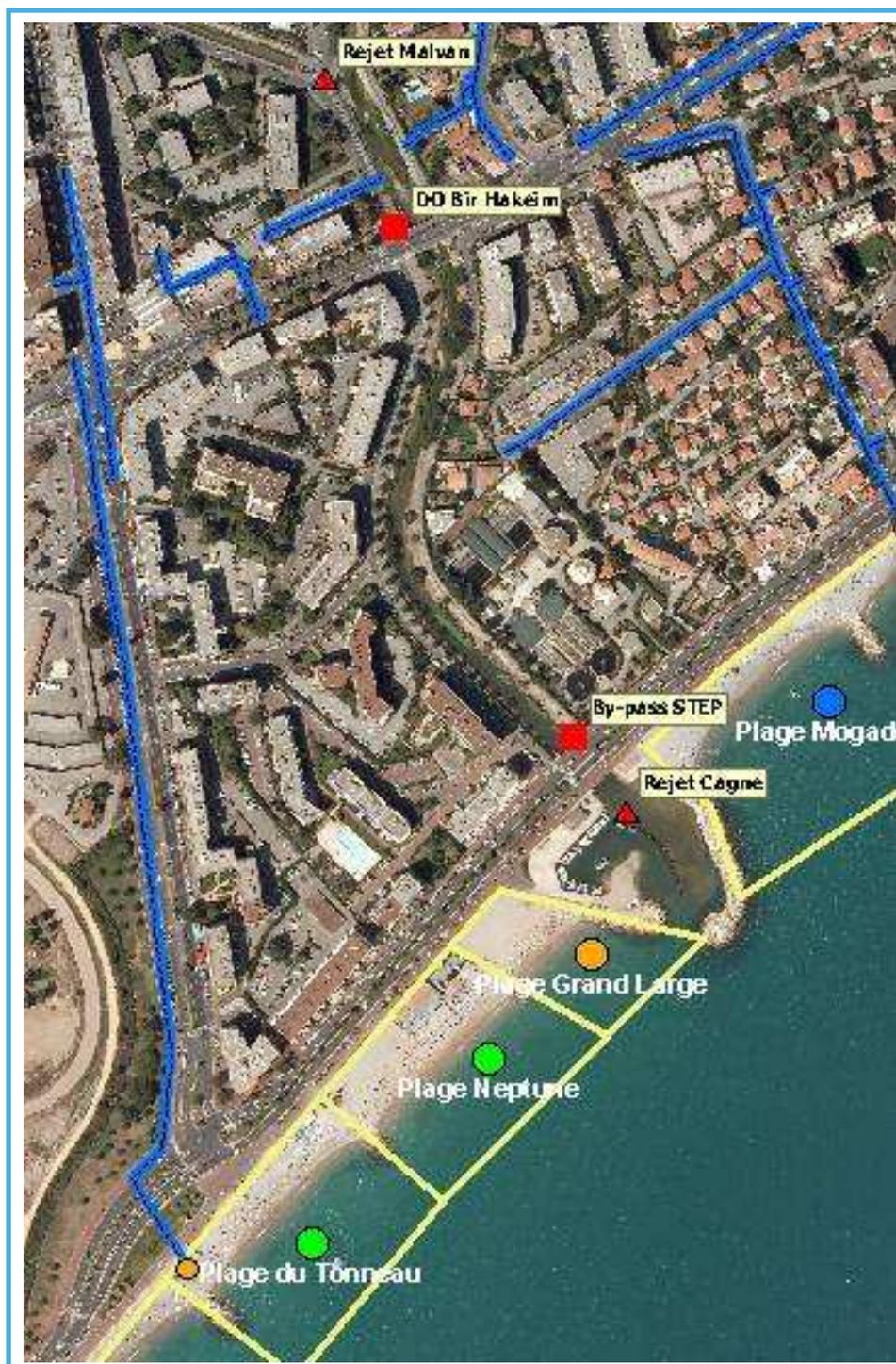
Rejet à risque		Situation à risque		Évaluation du risque	Durée probable de la contamination	Remarques
Localisation	Fréquence	Conditions maritimes	Fréquence			
La cagne	Continue	Toutes	Continue	Fort	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	Forte diminution des contaminations entre l'embouchure et la plage.
By-pass de la STEP	ponctuel	Toutes		Fort	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	La STEP by-pass rarement, le premier niveau de surcharge se traduisant par un rejet par l'émissaire

DO Bir Hakeim	ponctuel	Toutes		Fort	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	
Émissaire de la STEP	Continue	Toutes		Moyen	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	Selon l'état structurel de l'émissaire et de la qualité des diffuseurs
Ruissellement	Lors des fortes précipitations	Toutes	/	Faible/négligeable	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	-
Animaux sur la plage	Ponctuel	Toutes	/	Faible	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	-

T90 = Temps de décroissance de 90% de la charge microbienne.

Recommandations

- ◇ Surveillance ponctuelle de la qualité des eaux de la Cagne par temps de pluie.
- ◇ Autosurveillance des déversements sur le DO Bir Hakeim et le By-pass STEP : transmission rapide NCA <> commune pour fermeture des plages.
- ◇ Travail de réfection et réhabilitation sur les réseaux d'eaux usées situés dans le lit mineur du Malvan.
- ◇ Travail à faire sur les eaux claires météoriques sur les réseaux d'assainissement, principale cause de pollution des eaux de la Cagne par surverse.
- ◇ Travail de prévention des pollutions sur les réseaux EP : mise en place de grilles et de paniers sur les avaloirs, affichage publique sur la nécessité de ramasser les déjections canines, surtout sur les voiries et trottoirs littoraux
- ◇ Recueil de données sur l'état structurel de l'émissaire, plongée de contrôle.



Plage du Neptune et principales sources de pollution